

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le neuf septembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint, Mmes Sylvie PLAIN, Fabienne GARCETTE et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Daniel ROTHENFLUG et Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : Mme Liliane GRUNEISEN et M. Michel HAENNIG, Conseillers Municipaux.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER, Secrétaire de Mairie.

Mme Liliane GRUNEISEN, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Sylvie PLAIN, Conseillère.

M. Michel HAENNIG, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Bertrand MECHLER, Conseiller.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05/07/2011
- 2/ POS-PLU : débat sur le PADD
- 3/ Affaires relatives au personnel communal
- 4/ Décision Modificative N° 2 au Budget M 14
- 5/ Demande de subvention
- 6/ Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de cinq ans
- 7/ Instauration de la taxe d'aménagement
- 8/ Travaux de voirie, rue Principale : enfouissement des réseaux France Telecom

- 9/ Convention Commune / Association « les petits écureuils » au sujet du périscolaire
- 10/ Adhésion de la Commune de Merxheim à la CCRG
- 11/ CCRG : rapport d'activités 2010
- 12/ SIEP de la Lauch et CALEO : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – année 2010
- 13/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 14/ Comptes-rendus des délégués auprès des organismes extérieurs
- 15/ Divers (informations diverses)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part des procurations suivantes :

- Mme Liliane Gruneisen à Mme Sylvie Plain
- M. Michel Haennig à M. Bertrand Mechler

Il adresse ensuite ses remerciements et/ou félicitations :

- à l'Association "Les Randonneurs du Hartmannswillerkopf" pour l'organisation de la traditionnelle marche populaire les 16 et 17/07/2011,
- au jury des maisons fleuries, composé d'élus de communes environnantes, qui a parcouru le village le 23/07/2011,
- aux organisateurs des "Portes Ouvertes" à la Cave Vinicole du Vieil Armand les 06 et 07/08/2011,
- à la délégation de Wuenheim qui a participé au tournoi de volley à Grävenwiesbach le week-end du 15/08/2011,
- à la Société de Tir et aux participants du concours inter-sociétés le 04/09/2011,
- aux membres de l'Association « Quatre pour Un » et aux sociétés locales qui ont participé bénévolement aux activités d'été pour les jeunes ainsi qu'aux animateurs des différentes activités,

Enfin, il donne lecture des lettres et cartes de remerciements émanant de :

- M. et Mme André Ulrich pour la contribution financière de la commune aux travaux d'enfouissement d'une partie de la ligne HTA, rue de la Fonderie
- M. Bernard Fugler à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire
- M. Marc Schneider pour la présence et le soutien lors de l'incendie du 9/05/2011
- M. et Mme Joseph Ehret pour le don et l'aide apportés suite à l'incendie du 9/05/2011, au Conseil Municipal, aux secrétaires, aux sapeurs-pompiers et à tous les habitants et associations qui les ont assurés de leur soutien.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° /POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05/07/2011 :

Le procès-verbal de la séance du 05/07/2011 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : POS-PLU : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Suite aux différentes réunions de travail en concertation avec la Direction Départementale des Territoires, le SCOT « Rhin-Vignoble-Grand'Ballon » et après avoir validé en commissions réunies du 27/06/2011 les caractéristiques du P.L.U. en présence du représentant du bureau d'études TOPOS, le Conseil Municipal, invité à débattre sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), approuve les quatre orientations suivantes :

Objectif N° 1 : privilégier une progression démographique réaliste

Objectif N° 2 : rééquilibrer l'urbanisation par une nouvelle trame urbaine en lien avec la ville de Soultz

Objectif N° 3 : garantir la diversité des milieux et des paysages naturels

Objectif N° 4 : conforter la partie Ouest du ban communal dans une fonction liée au tourisme/loisirs

M. le Maire annonce ensuite la suite du calendrier.

3°/ POINT : AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL COMMUNAL :

A/ : REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL : INSTAURATION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :

Par délibérations en date du 02/12/2003 et du 23/03/2004, le Conseil Municipal s'était prononcé pour l'attribution du régime indemnitaire au personnel communal (I.A.T. - I.F.T.S.- I.E.M.P. et I.F.C.E). L'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) n'était pas comprise dans ce régime indemnitaire. Le personnel de catégorie C étant susceptible d'effectuer des heures supplémentaires, il y a lieu de rajouter cette catégorie de prime au régime indemnitaire du personnel de la commune de Wuenheim.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à instaurer le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour le personnel de catégorie C, avec effet rétroactif au 1/1/2011.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

B. CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :

M. Le Maire fait savoir que le Centre de Gestion du Haut-Rhin propose depuis de nombreuses années aux collectivités et établissements publics du département un contrat groupe d'assurance statutaire qui couvre les risques financiers liés à la protection sociale des agents.

Le Conseil Municipal est invité :

Vu la loi N° 84/53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret N° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi N° 84/53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

à décider :

- de charger le centre de gestion du Haut-Rhin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées ;

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2012

Régime du contrat : capitalisation

- à autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions en résultant.

A préciser que cette consultation n'engage nullement la collectivité quant à la décision d'adhérer au contrat d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion. La commune garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la consultation ne lui convenaient pas.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT : DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET M 14 :

Dans le cadre du budget d'investissement 2011, il a été prévu, entre autres, l'acquisition d'un nouveau tracteur pour l'atelier communal et la pose du séparatif « eaux pluviales » (tronçon entre les écoles et la rue du Tir). Pour financer ces investissements, il a été nécessaire de recourir à l'emprunt (37.000 € et 143.000 €). Le remboursement de ces emprunts n'ayant pas pu être chiffré exactement au moment de l'établissement du budget primitif 2011, il y a lieu de prévoir une décision modificative N° 2 au Budget M 14.

Le tableau ci-après retrace ces modifications, à savoir :

Articles	DEBIT		CREDIT
1641	8.300 €	021	8.300 €
022	- 12.050 €		
021	8.300 €		
6611	3.750 €		

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5° / POINT : DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la demande de subvention suivante:

- DELTA-REVIE Haut-Rhin : 6 bénéficiaires de la téléalarme à Wuenheim : 60 €

6° / POINT : ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE D'HABITATION DES IMMEUBLES VACANTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS :

M. le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

La base d'imposition de taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonérations et dégrèvements.

Il rappelle aussi les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants.

Cette proposition est motivée par le constat, ces dernières années, d'un nombre de plus en plus important de logements vacants par rapport au nombre total de logements à Wuenheim et par la suppression d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire « le gros chêne ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et majoritairement, à l'exception de M. Bertrand Mechler, Conseiller, qui vote contre :

- décide d'assujettir à la taxe d'habitation, les logements vacants depuis plus de cinq ans,
- charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

7° / POINT : INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT :

La Taxe Locale d'Équipement va être remplacée par la Taxe d'Aménagement à compter du 1^{er} mars 2012. Les principaux objectifs de cette taxe sont **la simplification** (diminution du nombre de taxe et participations, fin du système des 9 catégories de construction, fin du système des exonérations en fonction du type de taxes) et **la souplesse** pour les collectivités (sectorisation des taux et non plus un taux unique sur tout le territoire communal, liberté de fixation du taux).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide d'instituer le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal ;**

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

8° / POINT : TRAVAUX DE VOIRIE, RUE PRINCIPALE : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM :

Les travaux de réseaux, rue Principale sont achevés depuis la mi-juillet et les travaux de voirie sont prévus pour le printemps 2012. L'opportunité d'enfouir les réseaux France Telecom s'offre à la commune et le principe a été retenu en commission « voirie » du 14/06/2011. C'est ainsi que France Telecom nous a transmis un chiffrage estimatif pour la mise en souterrain du réseau téléphonique existant qui se monte à 23.389 € HT (études, travaux de câblage et travaux de génie civil).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne son accord pour la réalisation de ces travaux,
- retient et approuve le devis présenté par France Telecom pour un montant de 23.389 € HT,
- autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et France Telecom,
- les crédits seront prévus au budget primitif 2012, article 2315.

9° / POINT : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL (périscolaire) A L'ASSOCIATION « LES PETITS ECUREUILS » :

Par délibération en date du 05/07/2011, le Conseil Municipal a décidé la création d'un deuxième emploi « Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi » (CUI-CAE) en vue de renforcer l'équipe du périscolaire. Le Pôle Emploi de Guebwiller a été mandaté pour lancer le recrutement et sélectionner les candidats éligibles à ce type de contrat.

C'est ainsi que Mme Fabienne Probst de Wuenheim, répondant à tous les critères d'embauche, a été retenue et a débuté son travail le 05 septembre 2011. La Commune de

Wuenheim étant l'employeur, une convention de mise à disposition de personnel à l'Association « les petits écureuils » de Wuenheim est à prévoir et a été transmise aux Conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de mise à disposition,
- autorise le Maire à la signer.

10° / POINT : ADHESION DE LA COMMUNE DE MERXHEIM A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER :

1.1- Accord de principe du Conseil Municipal

Par une délibération en date du 30 mars 2011, la Commune de Merxheim a décidé d'adhérer à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) au 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil de Communauté de la CCRG, par une délibération en date du 7 juillet 2011 (*point I*), a acté cette adhésion au 1^{er} janvier 2012.

Il est rappelé que les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de la CCRG pour délibérer sur l'adhésion. A défaut de délibération dans les délais impartis, l'avis est réputé favorable. L'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Le Conseil Municipal de la Commune de Merxheim a également été invité à délibérer.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'adhésion de la Commune de Merxheim à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) au 1^{er} janvier 2012.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1.2- Modification des statuts de la CCRG

L'adhésion de la Commune de Merxheim impose la modification des statuts de la CCRG.

Un projet de statuts, tel qu'il a été validé par délibération du Conseil de Communauté de la CCRG en date du 7 juillet 2011, est joint en annexe. Ce dernier intègre, par ailleurs, plusieurs modifications de forme permettant de préciser ou de réactualiser certains points.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux statuts de la CCRG tels qu'ils figurent en annexe 3 et de déclarer d'intérêt communautaire l'ensemble des compétences qui y sont mentionnées.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

11° / POINT : COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITES 2010 :

L'article L 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de la structure intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport a été transmis aux Conseillers.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

12° / POINT : RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU:

Par décret 95-635 du 6 mai 1995, l'obligation est faite aux Maires de présenter chaque année devant leur assemblée délibérante un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau.

Ce rapport, élaboré par le SIEP de la Lauch et CALEO a été transmis aux Conseillers.

Le Conseil Municipal en prend acte.

13° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **"Toutes Commissions" du 30/08/2011** : cette réunion avait pour objets principaux la présentation de l'analyse prospective par M. le Trésorier et la préparation du Conseil Municipal du 09/09/2011. Pour ce qui est de l'analyse prospective (2011 à 2014) qui prend en compte les projets de la présente mandature, plusieurs scénarios ont été examinés, mais seuls deux d'entre eux sont compatibles avec nos finances et sont chiffrés à 1.045.600 € (scénario 1- période 2011 à 2014) et à 807.920 € (scénario 2 – période 2011 à 2013). Ce point sera détaillé en commissions réunies du 20/09/2011.

14° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 07/07/2011** : ont été abordés l'adhésion de la Commune de Merxheim à la CCRG, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour l'arrondissement de Guebwiller, le marché de gestion des structures d'accueil de la Petite Enfance de Guebwiller, le service Environnement, l'aire d'activités du Florival, la participation de la CCRG aux travaux d'élimination d'eaux claires parasites pour le programme 2011 de la commune de Bergholtz-Zell, le groupement de commandes du syndicat mixte du pays « Rhin-Vignoble-Grand'Ballon », les contrôles de légalité concernant les budgets 2011 et les affaires relatives au personnel.

- **Comité de Pilotage des Contrats de Territoire de Vie du 07/09/2011** : M. le Maire fait un compte-rendu succinct de cette réunion qui a permis de faire le point sur les projets inscrits dans les contrats de Territoire de Vie « Florival-Vignoble-Plaine du Rhin » pour la période 2010-2013, dont l'un (enrobés, route du Col Amic) a été réalisé et l'autre reste à réaliser (refuge du Sudel).

15° / POINT : DIVERS :

INFORMATIONS DIVERSES :

* Brigade Verte : bilan d'activité du 01/03 au 30/04/2011 : 33 passages et/ou interventions sur le ban communal.

* Embauches saisonnières : 3 jeunes du village ont été embauchés un mois chacun et ont principalement effectué divers travaux de peinture, lasure et de jardinage.

* Notification de subvention : 3.323 € du Conseil Général du Haut-Rhin pour les travaux d'enrobés de la route du Col Amic.

* Travaux de réseaux, rue Principale : M. le Maire remercie ses collègues adjoints présents lors des nombreuses réunions de chantier, les entreprises, les riverains qui ont supporté les travaux et tous les habitants en général.

* incident dans la nuit du 3 au 4 septembre 2011 : suite à trois tirs de feux d'artifice et pétards devant la salle des fêtes dans la nuit du 3 au 4/09/2011, M. le Maire a mandaté la Brigade Verte pour l'établissement d'un rapport circonstancié aux fins de pouvoir le transmettre pour suite à donner. Il déplore cet incident qui est venu troubler la quiétude nocturne malgré l'interdiction des feux d'artifice mentionnée dans l'autorisation de prolongation d'ouverture de la salle délivrée et les consignes formulées par les gestionnaires de la salle à l'adresse de l'organisateur du mariage.

* intervention de M. Mechler, Conseiller : M. Mechler fait part de son étonnement d'avoir reçu, par mail, une lettre de démission du chef de corps des sapeurs-pompiers le concernant.

M. le Chef de Corps lui répond que trois sapeurs-pompiers sont en position d'inaptitude depuis octobre 2010 et que malgré de nombreux rappels verbaux, M. Mechler n'a pas régularisé sa situation à ce jour. Par ailleurs, il précise qu'il n'a pas envoyé de lettre de démission à l'intéressé, mais une ultime invitation à régulariser la situation avant prise de l'arrêté réglementaire de démission.

M. le Maire fait savoir que le chef de corps a été chargé le 17/11/2010, de transmettre aux trois sapeurs-pompiers concernés le certificat médical qui les plaçaient en inaptitude temporaire par le médecin du SDIS pour défaut de visite médicale annuelle. Depuis lors, la mairie a été destinataire de plusieurs courriers rappelant l'inaptitude aux fonctions de sapeur-pompier des trois intéressés et rappelant que la participation d'un sapeur-pompier inapte à une intervention pourrait entraîner l'engagement de la responsabilité du Maire en cas d'incident et/ou d'accident. Entretemps, deux cas sur trois sont en voie de règlement.

La séance est close à 21h35.